Fiche n° AT-ENG-2 TECHNIQUES SUBAQUATIQUES

Objet :

Sont concernées, toutes les prestations de terrassements sous-fluviaux et de dragages effectuées au moyen d'un ponton Dipper-Dredge, d'une drague à godets ou d'une drague aspiratrice.

Techniques et outils utilisés

Sont généralement utilisés un pousseur, une barque à moteur, ainsi que des équipements de sécurité pour le personnel (gilets, bouées, etc…).

PONTON DIPPER-DREDGE	DRAGUE A GODETS	DRAGUE ASPIRATRICE
Ponton équipé de pieux	Drague à godets	Drague aspiratrice
Treuil	Treuil	Treuil
Pelle hydraulique	Ancre	Ancre
Godet de terrassement		Pieu de papillonnage
Godet de curage		
Benne preneuse		
Grappin		
BRH		

Risques potentiels:

- La présence d'ouvrages sous-fluviaux.
- Risque de renversement.
- Risque de présence d'explosif.

Risques liés à l'environnement de réseaux

- Réseaux aériens :
  - La présence de lignes aériennes dans la zone de travail nécessite une analyse de risque (chap. 3.3)
  - Prendre en compte le gabarit de l'engin lors des déplacements.
  - Attention, il n'est pas nécessaire de toucher la ligne électrique pour se mettre en danger. A une certaine distance, il se produit un phénomène d'amorçage qui peut avoir les mêmes effets qu'un contact.
- Présence de Réseaux apparents sous ouvrage d'art : dans le cas de réseau électrique isolé sous ouvrage d'art, vérifiez s'il y a des risques d'approche des canalisations lors de la mise en œuvre des équipements.
- Réseaux gaz : il existe différents types de canalisation gaz sous ou dans les ouvrages d'art et les conduites de transport et de distribution publique immergées ou enterrées doivent être préservées de tout risque de choc ou source de chaleur et ne doivent pas servir d'ancrage.

Recommandations et prescriptions

Lors de la préparation des travaux :

- se référer aux fiches du présent guide pour la mise en œuvre des dispositifs de fixation liés à ces techniques (ancrage, pieux, …).
- mettre en place une signalisation fluviale selon les directives du service de la navigation.
- localiser les ouvrages sous-fluviaux en présence de leurs exploitants.
- vérifier que la zone n'a pas été bombardée (risque de présence d'explosifs).
- avertir les usagers de la voie d'eau (avis à la batellerie et aux sociétés locales de pêche).
- adapter l'engin aux travaux et à la nature du terrain (bathymétrie, sondage, géotechnique…).
- stocker ou traiter les matériaux à extraire.

Pendant les travaux :

- Toutes les précautions doivent être prises afin de positionner l'engin dans les limites définies par les exploitants de réseaux.
- Les travaux ne doivent pas être lancés sans que l'exploitant n'ait matériellement balisé la zone. Le géoréférencement de l'ouvrage devra être fourni par le responsable du projet.
- Si une incertitude est décelée dans la localisation d'un ouvrage, il faut demander au maître d'ouvrage qu'il réalise une inspection subaquatique, afin de déterminer avec exactitude sa position.

A l'exception des prescriptions en rouge, il s'agit de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier.